

Dossier documentaire 2

Consigne : à l'aide des documents, réalisez un texte en quatre paragraphes qui présente et explique la situation de Sarajevo de 1992 à 1995.

-1^{ère} étape : récoltez les informations dans votre dossier documentaire (**ne pas rédiger**)

-2^e étape : mise en commun des informations pour rédiger les paragraphes.

Rappels sur le contexte :

Texte d'historien :

« La Yougoslavie est d'abord née en 1918 du démembrement de l'Empire austro-hongrois à partir de la réunion des Slaves du Sud (Serbes, Croates, Slovènes, Macédoniens, Monténégrins et « Musulmans » de Bosnie), ainsi que de deux minorités non slaves-principalement des Hongrois et les Albanais du Kosovo. Ce premier ensemble s'effondre en 1941 avec l'agression hitlérienne. En 1945, Tito¹ réussit à nouveau rassembler ces peuples dans un même Etat fédéral, au prix d'une répression politique de masse. [...] Dès lors que l'on a commencé à parler de liberté, après la mort de Tito, le 4 mai 1980, les revendications se sont dirigées contre le fédéralisme qui muselait ces entités nationales. En 1990, lors des élections libres, revendiquer la démocratie, cela signifiait voter pour un parti national, conçu sur une base ethnique, celui supposé défendre la mieux son propre groupe.

Jacques Sémelin, historien, « Pourquoi les Yougoslaves se sont entretués », entretien au magazine *L'Histoire*, n° 311, juillet-août 2006.

1. Josip Broz Tito (1892-1980) fut le dirigeant communiste de la Yougoslavie de 1945 à sa mort.

Ressources en ligne :

<http://fresques.ina.fr/jalons/liste/recherche/yougoslavie/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10> : archives documentaires

Chronologie :

1945 : Tito est dictateur de la Yougoslavie (communiste)

1980 : mort de Tito

1991 : déclaration d'indépendance de la Slovénie, de la Croatie et de la Macédoine, éclatement de la Yougoslavie, début de la guerre

1992 : déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, début du siège de Sarajevo (6 avril), envoi des casques bleus de l'ONU qui sécurisent l'aéroport

1993 : construction d'un tunnel sous l'aéroport pour ravitailler la ville, création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

1995 : massacre de Srebrenica (juillet), intervention de l'OTAN qui bombarde les forces serbes (août), accords de Dayton qui mettent fin à la guerre (décembre)

29 février 1996 : levée du siège de Sarajevo (11 541 morts)

1998-1999 : épuration ethnique au Kosovo par Milosevic, intervention de l'OTAN

Document 1 :

En 1993, l'ONU crée un organe spécial chargé de juger et de punir les crimes commis en ex-Yougoslavie.

« Aujourd'hui, jeudi 2 août 2001, la Chambre de première instance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie [...] a rendu son jugement dans l'affaire Radislav Krstić. [Elle] s'est déclarée « convaincue au-delà de tout doute raisonnable qu'un crime de génocide a été commis à Srebrenica » et que le général Radislav Krstić est coupable de génocide. L'extrême gravité des crimes commis par le général Krstić tient à leur ampleur, à l'organisation et au rythme auquel ils se sont succédé en l'espace de dix jours. [...] Tous les musulmans de Bosnie ont été éradiqués de Srebrenica, près de 25 000 femmes, enfants et personnes âgées musulmans de Bosnie ont été déportés dans le territoire contrôlé par les musulmans de Bosnie, 7 000 à 8 000 hommes et garçons musulmans de Bosnie ont été exécutés de la manière la plus cruelle. [...] Les survivants ont perdu tous les hommes de leur famille ; trois générations d'hommes musulmans de la région de Srebrenica ont disparu en une semaine. À la lumière de ce qui précède, la Chambre de première instance condamne le général Krstić à quarante-six ans d'emprisonnement. »

Jugement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 2 août 2001.

1. Ville située non loin de Sarajevo, siège du massacre de 8 000 Bosniaques par des forces serbes malgré la présence de casques bleus dans la région.

Document 2 :

« La purification ethnique apparaît non pas comme la conséquence de la guerre [en Bosnie] mais plutôt comme son objectif. Ce but a, dans une large mesure, déjà été atteint par meurtres, passages à tabac, viols, destructions de maisons et menaces. [...] Des trois peuples de cette République, le musulman est la principale victime du conflit et est « menacé d'extermination » [...]. Les musulmans et les Croates vivent, dans les régions contrôlées par les autorités serbes, sous d'énormes pressions et dans la terreur. Des centaines de milliers de gens sont forcés de quitter leur maison et d'abandonner tous leurs biens afin de sauver leur vie [...] M. Mazowiecki¹ déclare avoir été « particulièrement choqué par les conditions de vie dans le camp de Trnopolje, où des gens se sont rassemblés dans l'espoir de fuir la purification ethnique pratiquée par les Serbes. Plus de 3 000 personnes se sont entassées dans trois bâtiments et quelques petites maisons, où elles vivent dans une saleté indescriptible, dormant sur de minces couvertures [...], buvant de l'eau croupie et survivant avec de maigres rations de pain. Certains sont restés dans ce camp depuis plus de quatre mois ». Et le rapporteur spécial d'évoquer le sort de ces personnes déplacées qui ne pourraient survivre qu'en trouvant refuge hors de Bosnie-Herzégovine mais qui sont refoulées aux frontières, tant par les Croates – qui hébergent déjà chez eux quelque 700 000 réfugiés – que par les « casques bleus » de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), qui limitent les entrées à l'intérieur des zones placées sous leur protection et refoulent nombre de réfugiés. »

Yves Heller, *Le Monde*, 30 octobre 1992.

1. Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial de l'ONU, a publié un rapport sur la Bosnie le 28 octobre 1992 dans lequel il dénonçait les atrocités commises par les Serbes.